

11. ÉPREUVE DE TRAVAIL À L'EAU

Sigle : Wa

11.1. GÉNÉRALITÉS

11.1.1. OBJET

Cette épreuve est destinée à **mettre en évidence l'aptitude du teckel à rapporter un gibier d'eau mort, tombé sur une pièce d'eau après un tir.**

Ce sigle n'ouvre pas droit à la classe travail en exposition de conformité au standard.

11.1.2. CONDITIONS D'EXAMEN

Il faut choisir un site approprié: eau calme (étang, plan d'eau) avec une berge en pente douce et dégagée de toute végétation. Il faut éviter les zones comprenant des terriers de rats musqués ou de ragondins.

11.1.3. CONDITIONS D'ADMISSION

Âge : 9 mois et plus.

Sigle jeune : Wa/J jusqu'à 12 mois révolus

A noter : un chien déjà détenteur du sigle Wa/J ou Wa pourra repasser l'épreuve. Cependant, les chiens non titulaires de la Wa/J ou Wa seront prioritaires à l'engagement.

11.1.4. JURY

Le jury est composé d'un juge.

11.1.5. NOMBRE DE CHIENS

Au choix de l'organisateur.

11.2. PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

On utilisera un canard colvert, une sarcelle ou tout autre gibier aquatique de petite taille.

Étapes à suivre :

- récupérer le gibier d'eau : un oiseau au minimum pour trois chiens ;
- nettoyer s'il y a lieu la zone en bordure du plan d'eau. Sa surface devra être suffisante pour accueillir le conducteur, son chien, le juge et le lanceur ;
- matérialiser son périmètre avec des piquets et de la rubalise ;
- prévoir une arme pour le coup de feu : fusil de chasse autorisé entre l'ouverture et la fermeture de la chasse pour une personne détentrice du permis de chasser validé ou pistolet d'alarme autorisé toute l'année (munitions uniquement amorcées, calibre minimum 9mm). La carabine est interdite.

11.3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.3.1. TIRAGE AU SORT.

Avant l'épreuve, après l'appel des concurrents, un tirage au sort déterminera l'ordre de passage de chaque chien.

Le juge devra faire un bref résumé du règlement de l'épreuve et de son déroulement.

La participation des chiennes en chaleur est tolérée. Leurs propriétaires devront impérativement le signaler le matin de l'épreuve à l'organisateur et au juge. Elles devront être isolées afin d'éviter de perturber les autres chiens.

11.3.2. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Pendant l'épreuve, seuls le juge, le lanceur, le concurrent et son chien se tiendront à l'intérieur du périmètre matérialisé. Toutes les autres personnes, concurrents et spectateurs devront se tenir en dehors. Ils devront faire silence afin de ne pas gêner le travail en cours.

Une fois le travail terminé, le juge appellera le concurrent suivant.

11.3.3. TRAVAIL DU CHIEN

Le travail se déroule dans l'ordre suivant :

- le chien est amené au bord de l'eau par son conducteur ;
- le lanceur lui fait sentir le gibier mort ;
- le lanceur envoie à une dizaine de mètres du bord le gibier d'eau en s'assurant que le chien le voit tomber à l'eau .
- en même temps que le lancer, un coup de feu est tiré ;
- le conducteur donne l'ordre à son chien d'aller chercher le gibier ;
- le chien se met à l'eau, nage vers le gibier pour s'en saisir et le ramener à la berge.

Si le chien ne réussit pas à ramener le canard à son premier essai, un deuxième passage lui sera accordé.

Récupération du gibier non rapporté :

- avec un chien ne participant pas à l'épreuve ou ayant déjà concouru ;
- à l'aide d'une cordelette préalablement attachée au gibier d'eau. D'une longueur suffisante, elle permettra un lancer à bonne distance et le retour du gibier à la berge ;
- à l'aide d'une barque ou d'un nageur.

11.4. JUGEMENTS

11.4.1. PERFORMANCE

Le travail évalué prendra en considération la spontanéité du chien à aller à l'eau et sa faculté à rapporter le gibier.

11.4.2. APPRÉCIATION DU TRAVAIL

Les cas d'élimination possibles sont les suivants :

- le chien hésite beaucoup trop à se mettre à l'eau ;
- après deux essais, le chien refuse d'aller à l'eau ;
- après deux essais, le chien n'arrive pas à ramener le gibier à la berge ;
- le chien s'empare du gibier et, délibérément, ne revient pas à la berge ;
- le chien prend peur lors du coup de feu.

11.4.3. COEFFICIENTS ET NOTES

A chaque qualité est attribué le coefficient suivant :

Spontanéité à l'eau	5
Rapport	3

Les notes attribuées sont les suivantes :

Insuffisant	0
Médiocre	1
Bon	2
Très bon	3
Excellent	4

Le coefficient multiplié par la note donne le nombre de points pour chaque qualité.

11.4.4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA NOTE 4 (EXCELLENT)

- a) Pour la spontanéité à l'eau, la note 4 (excellent) sera attribuée si, à l'ordre, le chien se met immédiatement à l'eau.
- b) Pour le rapport, la note 4 sera attribuée si le chien dépose volontairement le gibier mort sur la berge, ou mieux encore, l'apporte à son conducteur.

11.4.5. ÉVALUATION DU TRAVAIL

Le jury attribuera les notes de 0 à 3 par rapport à ce qui a été exigé pour l'attribution de la note 4 le jour de l'épreuve.

Sont éliminatoires :

- la note 1 dans la spontanéité à l'eau.
- la note 0 dans le rapport .

11.5. ATTRIBUTION DU SIGLE

11.5.1. NOTE MINIMUM POUR L'ATTRIBUTION DU SIGLE

	Coef	Notes	Points
Spontanéité à l'eau	5	2	10
Rapport	3	1	3
Total points			13

11.5.2. CLASSEMENT

Aucun prix n'est attribué dans l'épreuve de Wa. Les chiens pourront être classés suivant le nombre de points obtenus. À égalité de points, ils seront départagés selon le brio de leur prestation, laissé à l'appréciation du jury.

11.5.3. INSCRIPTION DES SIGLES

Le sigle Wa ou Wa/J sera inscrit sur le carnet de travail de tous les chiens ayant réussi l'épreuve.

11.5.4. RAPPORT D'ÉPREUVE

Le rapport des juges sur le fichier des résultats devra être précis sur la nature du gibier utilisé et sur les conditions de l'épreuve.

11.5.5. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Lors de la remise des prix, le chef de jury doit faire un commentaire devant les participants, concurrents et spectateurs sur le travail de chaque chien, qu'il ait réussi ou non. Cette intervention devra être constructive et pédagogique en donnant des indications au conducteur pour progresser dans le travail avec son chien.